

SAINT OUEN DES TOITS
M/A/R/P/A - "Le Clos d'Aline"
ANNEE 2015

LA MARPA accueille

- les personnes d'**au moins 60 ans** qui sont **valides**
- dans le cas d'un couple, l'un des 2 doit avoir au moins 60 ans
- exception : si 1 des 2 conjoints est invalide, le conjoint valide s'engage à en prendre soin.

LES LOGEMENTS

Ils sont de plain-pied et possèdent une entrée individuelle par la terrasse

9 T1 bis 32 m²

7 T2 47 m² (le T2 possède une pièce à part pour la chambre)

Tous les logements sont équipés d'un coin-cuisine, d'une salle d'eau avec sanitaires

Dans le coin cuisine, vous trouverez 1 meuble kitchenette avec 2 plaques électriques, et 1 évier avec son meuble

La salle d'eau comprend :

1 douche avec siège de douche et barre de relèvement

1 vasque

1 cuvette WC

LE LOYER :

Vous pourrez, si vos ressources le permettent, toucher l'A.P.L. qui vient en déduction du loyer. La Mairie est à votre disposition pour téléphoner soit à la MSA soit à la CAF pour que vous connaissiez le montant de vos droits. Cette étude, si vous la demandez maintenant, est faite à partir de la feuille d'imposition ou de non-imposition sur les revenus de 2007. L'apporter à la Mairie.

LES PRIX : T1bis 493.82 €

 T2 553.24 €

LE FONCTIONNEMENT

LE PERSONNEL

Faire fonctionner un établissement de cette sorte implique des frais, comme dans tout foyer-logement.

Le personnel comprend :

- une maîtresse de maison employée à temps plein,
- une adjointe à la maîtresse de maison
- trois agents d'entretien

La maîtresse de maison habite sur place et est chargée de l'organisation de la vie dans l'établissement, des repas, de l'animation et de la veille de nuit. La maîtresse de maison adjointe la remplace pendant les congés.

LE MENAGE DE VOTRE LOGEMENT :

Sera assuré par vous-même ou par votre aide ménagère habituelle.

LE LAVAGE ET LE REPASSAGE DU LINGE PERSONNEL :

Ce service est inclus dans les frais de fonctionnement. Vous pouvez aussi donner votre linge à entretenir à d'autres personnes.

LES SOINS MEDICAUX :

Par votre médecin habituel, votre infirmier(e).

Ils pourront avoir lieu dans votre logement ou dans une pièce réservée à cet effet à la MARPA.

LES ANIMAUX DOMESTIQUES :

Les petits animaux domestiques des résidents sont admis à la MARPA.

LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT

D'autres dépenses que les frais de personnel sont incluses dans les frais de fonctionnement :

- | | | |
|---------------|-------------------------|-------------------------|
| - eau, | - téléalarme | - produits d'entretien |
| - électricité | - chauffage | - assainissement |
| - pharmacie | - fournitures de bureau | - entretien du matériel |
| - animation | - lecture | |

Participation des résidents :

- 1 personne ou 1 couple en T1 bis	498.58 €
- 1 personne en T2	510.92 €
- 1 couple en T2	587.02 €

NE RESTE A LA CHARGE DU RESIDENT QUE : téléphone, assurance responsabilité civile, complémentaire maladie si besoin, taxe pour ordures ménagères.

LES REPAS

Pour faciliter la convivialité, les repas du midi doivent être pris en commun dans la salle à manger.

Petit déjeuner :	1.45 €	Déjeuner :	5.25 €
Dîner :	3.01 €	Potage :	1.29 €

Vos invités peuvent déjeuner avec vous, à titre payant, sous réserve de prévenir la maîtresse de maison dans un délai raisonnable.

Tarifs : déjeuner : 10.48 euros dîner : 7.25 euros.

A QUI S'ADRESSER :

Au niveau administratif :

à la Mairie au tel : 02 43 37 73 31
Fax : 02 43 37 72 23
Mail : mairie.stouen@wanadoo.fr

Au niveau du fonctionnement de la Marpa :

A la Marpa au 02 43 66 88 28
Mme Ameie BOUIN, Maîtresse de maison